



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 32720

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la géothermie. La géothermie qui permet de chauffer les habitations en récupérant notamment les calories stockées dans les jardins est une énergie qui coûte 10 % de moins que les énergies fossiles comme le gaz. Aussi, elle souhaiterait notamment connaître les derniers développements du programme de valorisation prévu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour favoriser ce type d'énergie.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la géothermie. La géothermie est une source d'énergie quasiment illimitée, n'émettant pas de gaz à effet de serre et qui peut, dans beaucoup de cas, être compétitive par rapport aux énergies conventionnelles. Elle sera notamment l'une des sources qui permettra à la France d'atteindre l'objectif proposé par le projet de loi sur l'énergie d'augmenter la contribution des énergies renouvelables à la production de chaleur de 50 % en 2010. Elle contribue déjà aujourd'hui au chauffage de 150 000 logements dans les bassins parisien et aquitain. Grâce aux incitations fiscales, le marché des pompes à chaleur géothermales se développe régulièrement en France. Il était de 9 000 unités en 2003, en progression de 15 % par rapport à 2002. Le passage de 15 à 40 % du crédit d'impôt sur ces équipements amplifiera ce développement. Dans les départements d'outre-mer, la ressource géothermale est à une température élevée, ce qui permet de produire de l'électricité. La première centrale électrique géothermique française de 5 MW fonctionne depuis de nombreuses années à Bouillante en Guadeloupe. Sa capacité sera portée à 15 MW prochainement. Des développements ultérieurs sont à l'étude sous l'impulsion de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), tant en Guadeloupe qu'à la Martinique et à la Réunion. La géothermie vise aussi à exploiter la chaleur des roches sèches et profondes. A ce titre, l'ADEME, la Commission européenne et le gouvernement allemand soutiennent un ambitieux projet de recherche et développement qui se déroule à Soultz-sous-Forêts en Alsace.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32720

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 592

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1648